



Aux services cantonaux du cadastre

N° Référence: 2101-04
Dossier traité par: Markus Sinniger
Wabern, le 23 août 2013

Circulaire MO n° 2013 / 04

Instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises»
du 19 août 2013 (État au 1^{er} septembre 2013)

Mesdames, Messieurs

Comme nous l'avons mentionné dans la circulaire MO n° 2013 / 03, la direction fédérale des mensurations cadastrales souhaite réduire le nombre actuel de circulaires et ainsi améliorer la clarté dans les directives et les instructions qui doivent impérativement être appliquées par les professionnels de la branche. Ainsi les contenus d'un certain nombre de circulaires encore en vigueur seront regroupés en instructions et les circulaires concernées abrogées.

Instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises»

Jusqu'à maintenant les précisions relatives au déroulement administratif des entreprises étaient définies dans la circulaire MO n° 2007 / 04 «Controlling lors de l'ouverture et de la reconnaissance d'entreprises».

Le contenu de cette circulaire est maintenant transféré dans l'instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises» et la circulaire MO n° 2007 / 04 est abrogée. **Cela n'entraîne aucun changement sur le fond.**



L'instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises» entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2013.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Direction générale de la mensuration
officielle

Fridolin Wicki
Responsable

Markus Sinniger
Responsable

Pièce jointe:

- Instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises»